

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **24 mai 2024** à **19h30**

<i>N° délibération</i> D2024-05-01	<i>Date de convocation</i> 17 mai 2024	<i>Date d'affichage</i> 17 mai 2024
--	--	---

<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absente exc.</i>	<i>Absent</i>	<i>Votants</i>
12	11	1		12

<i>Etaient présents</i>		
M. WOLLJUNG Serge	M. FALLITO Giovanni	M. BOULANGE Philippe
M. MULLER Jean-Marie	M. GIRARD Guy	
Mme MARTIGNON Sonia	Mme CAISSUTTI Claudie	
M. POINSIGNON Gilles	Mme WAGNER Mirèse	
Mme LUBNAU Dominique	Mme PECYNA Carole	

<i>Etait absente excusée</i>	
Mme KRÄWER Alice	Pouvoir à Mme WAGNER Mirèse

Objet : **Contraction d'un emprunt de 75 000 €**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

CONSIDERANT le besoin prévisionnel de trésorerie ;

CONSIDERANT l'analyse financière 2024 de la commune de Silly-sur-Nied établie par le Service de Gestion Comptable de Metz (SGC) ;

La commune de Silly-Sur-Nied envisage d'emprunter une somme de 75 000 € sur 12 ans. Cette somme servira à financer les travaux de rénovation de l'appartement situé au-dessus de la mairie. Quatre organismes bancaires ont été sollicités afin d'établir une proposition en ce sens, le Crédit Mutuel, la Poste, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole.

Après étude des réponses et offres reçues, la proposition du Crédit Agricole apparaît être la plus intéressante.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** la contraction du prêt destiné à financer les travaux de rénovation de l'appartement situé au-dessus de la mairie, dont les caractéristiques sont les suivantes :
 - ✓ Organisme prêteur : Crédit Agricole
 - ✓ Montant : 75 000 €
 - ✓ Durée : 144 mois
 - ✓ Taux d'intérêt : 3,75 %
 - ✓ Frais de dossier : 150 €
 - ✓ Montant échéance : 1 947.53 €
 - ✓ Type échéance : trimestrielle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **DE CONFERER** toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la contraction du prêt, de la signature du ou des contrats à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Fait à Silly-sur-Nied, le 24 mai 2024

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied



Signature et cachet